



Prix de recherche

Pour un **docteur avec thèse**
exerçant une activité de **recherche**
clinique ou fondamentale sur l'arthrose

- Ce prix d'un montant de **7500 euros** est financé par le **Laboratoire Tilman SA** (ZI Sud 15, 5377 Somme-Leuze, Belgique)
- Il est attribué par la **Fondation Arthrose** en **partenariat** avec la **SOFMER** dans le but de **promouvoir la recherche**
- Le **jury** est composé de 3 membres de la Fondation Arthrose et 2 membres de la SOFMER

Dossier de candidature et informations à demander par e-mail à :
admin@fondationarthrose.org

Objet : Prix Tilman de la Fondation Arthrose

Date limite de remise des dossiers : 15/07/2017

Règlement du « Prix du laboratoire Tilman » de la Fondation Arthrose

Article 1 :

La Fondation Arthrose, sise au 22B rue de Fraigneux à Bonnelles, Belgique, organise le « Prix du laboratoire Tilman » (ZI Sud 15, 5377 Somme-Leuze, Belgique), en partenariat avec la Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation (SOFMER).

Ce Prix est destiné à récompenser un travail de recherche clinique ou un travail de recherche fondamentale sur l'arthrose. En aucun cas, ce travail ne pourra être consacré à l'étude d'un traitement ou d'une méthode de diagnostic commercialisé(e). Il ne devra pas être financé par une entreprise et ne pourra en aucune manière faire l'objet d'un conflit d'intérêt.

Les critères d'appréciation sont la valeur scientifique et le caractère innovant de la recherche.

Le (La) lauréat(e) du Prix recevra la somme de 7500 (sept mille cinq cents) euros.

Article 2 :

Le « Prix du laboratoire Tilman » de la Fondation Arthrose est ouvert à tout(e) chercheur(euse) possédant un doctorat avec thèse, participant au Congrès de la SOFMER et avec au minimum un poster accepté lors de ce congrès.

Le dossier de participation peut être téléchargé à partir du site de la Fondation Arthrose www.fondationarthrose.org ou demandé par mail à l'adresse suivante: admin@fondationarthrose.org.

Le dossier de candidature doit être envoyé dûment complété à l'adresse admin@fondationarthrose.org avec demande d'accusé de réception avant le 15/07/2017 à minuit. Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.

Chaque chercheur(-euse) ne peut envoyer qu'un seul dossier.

Dans le cadre d'une publication collective, seul(e) le(la) premier(ère) ou le (la) dernier(ère) auteur(e) est habilité(e) à soumettre le travail.

Aucun dossier incomplet ou non conforme ne sera traité.



Article 3 :

Le dossier comporte : une fiche de renseignements qui doit être dûment complétée, le curriculum vitae du (de la) candidat(e) (avec titres et travaux) et le travail de recherche clinique ou fondamentale qui sera soumis à l'appréciation du jury (sous la forme habituellement choisie pour une publication française ou internationale).

Ce travail devra avoir été publié en 2016 ou 2017 ou être en cours de publication (accepté) dans une revue internationale.

Le (La) candidate primé(e) est et reste responsable de la législation concernant la recherche sur la personne humaine.

Le (La) candidat(e) affirme n'avoir aucun lien de subordination avec la SOFMER ou le Laboratoire Tilman.

Article 4 :

Le jury est composé de cinq membres, dont trois de la Fondation Arthrose et deux de la Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation (SOFMER).

Le jury décide en toute indépendance de l'attribution du Prix. La délibération du jury est et doit rester confidentielle.

Le jury est présidé par le **Pr. B. RENTIER** (Recteur honoraire de l'Université de Liège, Président du Conseil Scientifique de la Fondation Arthrose) et composé des membres suivants :

- Pr. F. RANNOU

Hôpital Cochin, Service de Rééducation et de Réadaptation de l'Appareil Locomoteur, Secrétaire du comité scientifique de la SOFMER, France ;

- Pr. E. COUDEYRE

Service de MPR, CHU Clermont Ferrand, France, Membre de la SOFMER ;

- Pr. R. LORIES

Skeletal Biology and Engineering Research Center, Katholiek Universiteit Leuven, Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Arthrose, Belgique ;

- Pr. Y. HENROTIN

Unité de Recherche sur l'Os et le Cartilage, Université de Liège, Président de la Fondation Arthrose, Belgique).

Les membres du jury exercent leur mandat pour une durée de 4 ans et ne pourront en aucun cas participer à la délibération s'il y a un conflit d'intérêt.

Les décisions du jury sont irrévocables et non contestables.

Tout litige sera tranché en dernier ressort par le jury.



Article 5 :

Le « Prix du laboratoire Tilman » de la Fondation Arthrose sera décerné au cours de la session plénière inaugurale du 32ème Congrès de la Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation (SOFMER) le 5 octobre 2017 à Nancy.

Le (La) lauréat(e) sera informé(e) des résultats du concours par courrier. Sa présence au congrès et à la cérémonie de remise du Prix est exigée.

Article 6 :

La photo et le nom du (de la) candidat(e) pourront être publiés pour la promotion du Prix. Le (La) gagnant(e) accepte de céder gratuitement, pour un an maximum, son droit à l'image sur la publication de ladite photographie et de son nom dans le cadre de la promotion de ce concours. Il (Elle) s'engage également à participer à toute action de promotion du Prix dans la presse, sur le site internet de la Fondation Arthrose et sur le site ainsi que les publications promotionnelles du Laboratoire Tilman.

Article 7 :

Le simple fait de participer au « Prix du laboratoire Tilman » de la Fondation Arthrose entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.





Fondation Arthrose

Fondation privée créée en 2015

Prix du Laboratoire Tilman de la Fondation Arthrose : fiche signalétique

INFORMATIONS SUR LE (LA) CANDIDAT(E)

Nom : Prénom :

Lieu et date de naissance :

Rue et numéro :

Code postal : Localité :

Pays :

Téléphone : Mobile :

E-mail :

Date et signature du (de la) candidat(e) :

CADRE RESERVE AU (A LA) CHEF(FE) DE SERVICE/LABORATOIRE

Nom : Prénom :

Nom du service/laboratoire :

Etablissement :

Rue et numéro :

Code postal : Localité :

Pays :

Téléphone : Mobile :

E-mail :

Fonction du (de la) candidat(e) au sein du service/labo :

Date et signature du (de la) chef(fe) de service/labo :

